

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 30 juin, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 23 juin 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	42
Votants :	44
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Daniel BOUTOT, Claude MALAURIE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET

Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Pierre DELMON, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Instauration Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères par le SIRTOM de Brive

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013150.003 du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;

Vu l'arrêté n° 2013290-0002 du 17 octobre 2013 fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;

Vu les délibérations du SIRTOM relatives à la Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères du 14 octobre 2014 et du 22 décembre 2014,

Vu le budget primitif 2015,

Exposé des motifs :

Le SIRTOM a institué la Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter du 1^{er} janvier 2015 et donc cette taxe va s'appliquer sur le périmètre de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.

La TIEOM se décompose en deux parties :

- **La partie redevance**, qui est calculée en prenant le volume collecté en 2014 (comptabilisation des levées de bacs, des ouvertures de tambours des conteneurs enterrés et des sas pos-payés) multiplié par le tarif au litre (0.0099 €) ;
- **La partie fiscale**, dont le montant est calculé en prenant la population de chaque commune, multipliée par le tarif voté par le SIRTOM (69.87 €) + les éventuels services complémentaires assurés par le SIRTOM dans certaines communes (sacs poubelles...).

Pour la partie redevance, le montant à fiscaliser par assujetti sera communiqué directement par le SIRTOM aux services fiscaux.

Pour la partie fiscale, le conseil communautaire par délibération du 27 avril 2015 à décider du taux par commune, en rapportant le coût du service aux bases fiscales de taxes foncières de chaque commune.

Les calculs sont repris dans un tableau annexé à la présente délibération.

Le montant estimatif des redevances spéciales a été communiqué par le SIRTOM et figure dans un tableau annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **de voter le montant estimatif des redevances spéciales à facturer.**

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 02/07/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150630-DE2015060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015

Publication : 03/07/2015